

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 492

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 9

Après le mot :

« promotion »

rédigé ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 19 :

« de l'apprentissage et des autres formations technologiques et professionnelles initiales. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent chapitre traite de l'apprentissage uniquement et non d'autres formations. Le terme notamment doit donc être supprimé.